

QUESTIONS

1) Mise en œuvre de la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu*

Selon la Sûreté du Québec, parmi les armes saisies dans le cadre d'activités criminelles au Québec, huit sur dix [sont des armes longues](#) (ou « non restreintes »). Ce type d'arme était enregistré au niveau fédéral depuis 2003, jusqu'à ce que le gouvernement Harper abolisse le registre des armes d'épaule (en 2015 pour le Québec). L'appui des Québécois en faveur de l'enregistrement de toutes les armes à feu est [demeuré majoritaire à travers les années](#). Le 9 juin 2016, suite aux témoignages quasi unanimes des experts en sécurité et en santé publique du Québec entier (ex. associations policières, directeurs de police, intervenants en prévention du suicide, groupes de lutte contre la violence conjugale), l'Assemblée nationale [a adopté le projet de loi 64](#) avec une majorité écrasante (99 contre 8). D'après l'ensemble de ces experts, l'utilité du registre n'est plus en doute, notamment grâce à [ses multiples bénéfices pour la sécurité publique](#). Or, au cours de la dernière année, certains groupes pro-armes continuent de [s'opposer au registre](#), faisant même [appel au boycott](#).

Est-ce que votre gouvernement appliquera la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu* de manière sérieuse et résolue, c'est-à-dire en [émettant des contraventions aux fautifs](#) dès son entrée en vigueur (soit au lieu de procéder avec des avertissements) étant donné que les propriétaires auront eu une année complète pour enregistrer leurs armes, que les pénalités sont monétaires et non criminelles, et qu'il s'agit d'une question de sécurité publique?

Réponse : oui non

Précisions : _____

2) Resserrement du processus d'octroi de permis par la Sûreté du Québec

Un récent [reportage d'enquête](#) a révélé la facilité alarmante avec laquelle un individu peut obtenir un permis de possession et d'acquisition (PPA) au Québec. En effet, [aucune vérification des antécédents n'est effectuée](#) lorsque le candidat nie avoir eu des épisodes suicidaires ou dépressifs... comme l'a fait Alexandre Bissonnette, malgré qu'il ait été traité pour des troubles mentaux. « On ne vérifie pas à moins qu'il y ait un événement policier ou que quelqu'un nous appelle », explique une ancienne préposée de la SQ. Même les deux répondants qui signent le formulaire du demandeur ne sont pas contactés. Cela découle sans doute des piètres ressources dédiées au dépistage des candidats, soit à peine une dizaine d'employés pour traiter 100 000 demandes de permis chaque année. Il n'est donc pas surprenant que de nombreux auteurs de tragédies commises avec armes étaient détenteurs d'un PPA en règle (ex. attentat le soir des élections du PQ, meurtre du policier Thierry LeRoux, massacre à la Grande Mosquée de Québec, tuerie au Collège Dawson).

Est-ce que votre gouvernement améliorera le processus d'octroi de permis de possession et d'acquisition d'armes à feu en investissant davantage de ressources pour le dépistage des candidats, en renforçant l'application des critères de la loi fédérale de manière à privilégier la sécurité publique en cas de doute, et en déployant une campagne de sensibilisation auprès des policiers et des tribunaux pour favoriser les mesures préventives?

Réponse : oui non

Précisions : _____

3) Appui à l'interdiction fédérale des armes d'assaut et des accessoires militaires

La classification des armes à feu est de juridiction fédérale. Présentement, le gouvernement du Canada permet la possession privée de [versions civiles d'armes militaires semi-automatiques](#) comme la AR-15 (communément nommées « armes d'assaut ») – [un sérieux risque pour la sécurité publique](#) selon la GRC. Pratiquement toutes les armes utilisées dans le cadre des tueries de masse des dernières années aux États-Unis sont légales au Canada. De plus, malgré les limites de 5/10 cartouches pour les chargeurs (selon la longueur de l'arme), la loi fédérale permet la vente de chargeurs de pleine capacité (30, 50 ou 100 balles) si un rivet empêche l'insertion de plus que la limite légale à la fois. Or, la GRC a constaté la facilité avec laquelle il est possible [de convertir ces chargeurs à leur pleine capacité](#) – précisément ce qu'ont fait Richard Bain (élections PQ), Alexandre Bissonnette (Mosquée) et Justin Bourque (meurtres de trois policiers à Moncton), entre autres. La grande majorité des Canadiens (plus de 8 sur 10 selon deux récents sondages : [ici](#) et [ici](#)) dont 84% des Québécois s'opposent à la possession privée d'armes d'assaut.

Est-ce que votre gouvernement appuiera la volonté populaire et joindra sa voix à celle des victimes d'armes à feu pour faire pression sur Ottawa afin que le gouvernement fédéral interdise la possession privée des armes d'assaut et des accessoires militaires?

Réponse : oui non

Précisions : _____
